



Color Addict Crush – Jeux Ducale

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Jeux Ducale – Cartamundi France (ci après la « **société organisatrice** ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : **384 660 189 00059** dont le siège social est situé au : **Immeuble LE DIESE, 134 Rue Danton, 92300 Levallois-Perret, France**

Organise du 11/05/2022 au 16/05/2022 inclus, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « **Color Crush** » (ci-après dénommé « **Crush** » ou « **le jeu** »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette application sera accessible à partir de plusieurs sites web partenaires, sur différents réseaux sociaux et accessibles sur mobile.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.^[SEP] Les données personnelles collectées sont destinées à la société organisatrice et non à Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

Le jeu est directement accessible en cliquant sur le lien suivant : <https://lesaliens.com/JeuxDucale/>

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant exclusivement en France, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Le jeu est accessible en France Métropolitaine.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.^[SEP] La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à

sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur internet aux dates indiquées dans l'article 1 et, est accessible depuis différents sites partenaires et réseaux sociaux. Il est également accessible sur mobile. La participation au jeu s'effectue en remplissant le formulaire de participation mis à disposition des participants.

Le participant peut tenter sa chance tous les jours et autant de fois qu'il le souhaite.

Le jeu étant accessible sur téléphone mobile (Smartphone), en aucun cas Apple, Microsoft, Google ou toute autre plateforme d'application mobile ne sera tenus responsables en cas de litige lié au Jeu.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Les formulaires qui ne seront pas entièrement renseignés ne seront pas pris en compte. Les gagnants seront désignés dans l'article prévu à cet effet sur le site <https://jeux-Ducale.fr>, dans les 7 jours suivant la fin du jeu, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Type "Jeu de rapidité "

Pour participer au jeu de type **Crush**, l'internaute doit remplir le formulaire du jeu en renseignant les informations demandées.

LES GAGNANTS

Ils seront **10** au total et répartis dans 2 catégories comme suit :

- Catégorie 1 / Meilleur score

- Un tirage au sort désignera 5 Participants parmi les 25 meilleurs scores enregistrés par l'application.

- Catégorie 2 / Tirage au sort

- Pour que tout le monde ait une chance, un tirage au sort désignera, parmi l'ensemble des Participants, **5 personnes**.

- Les gagnants seront invités à nous laisser leurs coordonnées, nom, prénom, adresse postale, téléphone, email en message privé sur la page [Facebook/Jeux Ducale](https://www.facebook.com/JeuxDucale) ou par email à cette adresse : ducale@lesaliens.com.

ARTICLE 5 – DOTATIONS ET PUBLICATION DES RÉSULTATS

Le jeu est doté des lots suivants, attribués aux participants valides tirés au sort et déclarés gagnants au plus tard le **20 mai 2022**.

Lots à gagner :

3 nouveautés Jeux Ducale 2022 :

- Color Addict nouvelle version
- Moustache Gracias
- Tribal

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente. [L] [SEP]

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations figurant sur le formulaire de participation. Les participations dont le formulaire ne sera pas entièrement rempli et/ou comportant des coordonnées incomplètes ou fausses ne seront pas prises en considération et entraînent l'élimination de la participation. De même, le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DES DATES DU JEU ET ÉLARGISSEMENT DU NOMBRE DE DOTATIONS [L] [SEP]

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté si elle était amenée à annuler le présent jeu. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié.

ARTICLE 8 : ACHEMINEMENT DES DOTATIONS

La remise des dotations s'effectuera de la manière suivante : par voie postale.

Le gagnant devra fournir ses coordonnées détaillées (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse email) dans les conditions demandées par l'Organisateur. Si les coordonnées des gagnants sont incomplètes, illisibles, fausses ou inexploitables, il perdra le bénéfice de son lot.

Sans confirmation de sa part, le gagnant perdra le bénéfice du lot. Chaque lot ne peut pas faire, à la demande du gagnant, l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit, ni être remplacé par un lot de nature équivalente.

L'acheminement des dotations, bien que réalisé au mieux de l'intérêt du Gagnant, s'effectuera aux risques et périls du destinataire.

ARTICLE 9 : LITIGES ET FORCE MAJEURE

9.1. Litiges. Le présent Règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : **Agence Les Aliens - 18, rue de Saisset 92120 Montrouge** au plus tard 7 jours après la date limite de participation. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent Règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent Règlement. Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et du présent Règlement. L'Organisateur se réserve également le droit de disqualifier tout Participant qui altère le fonctionnement du Jeu, ou encore qui viole les règles officielles du Jeu, notamment en tenant des propos diffamatoires ou autres. L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce Jeu.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire pour le respect du présent Règlement, notamment d'écarter tout Participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'il ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux participations des gagnants. L'Organisateur pourra décider d'annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants.

9.2. Force majeure. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable du report, de la suspension, ou de l'annulation du Jeu si et dans la mesure où ce report, cette suspension ou cette annulation sont dus à un cas de force majeure tel que définie par la Cour de Cassation.

ARTICLE 10 : DONNEES PERSONNELLES

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les Participants, feront l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de l'Organisateur et de son responsable du traitement. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution des obligations effectuées pour son compte dans le cadre du présent Jeu. Les conditions dans lesquelles vos données personnelles seront protégées sont détaillées ci-dessous.

10.1 PREAMBULE

Toutes les données personnelles que nous obtenons dans le cadre du Jeu seront stockées dans un ou plusieurs fichiers en tenant compte de la législation en vigueur en France (loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles) et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques en lien avec le traitement des données à caractère personnel et concernant la libre circulation de ces données, l'ensemble de cette réglementation étant (ci-après dénommé RGPD).

Les données personnelles sont traitées pour pouvoir informer les participants de manière efficace sur le déroulement du Jeu. Chaque participant dispose, conformément au RGPD, d'un droit d'information, de consultation, d'accès, de correction, d'opposition, d'un droit à l'oubli, d'un droit de transférabilité des données et d'un droit d'opposition au profilage et au traitement automatique.

10.2 EXECUTION DU JEU

Pour pouvoir participer, le Participant doit suivre la procédure indiquée dans le règlement de Jeu et envoyer les informations demandées dans le formulaire de participation.

Lorsqu'une personne physique valide sa participation au jeu, l'Organisateur et/ou ses prestataires de service et sous-traitants collectent et traitent les données personnelles des Participants uniquement dans le but légitime d'administration et d'exécution du Jeu. Tout est mis en œuvre pour protéger votre vie privée et vous garantir une sécurité maximale quant à la protection de vos données personnelles.

10.3 QUELLES DONNEES PERSONNELLES SONT RECUEILLIES OU TRAITEES LORS DE LA PARTICIPATION AU JEU ?

Sont recueillies et traitées les données personnelles que le Participant saisit dans le formulaire de participation en ligne. Les données personnelles collectées seront être les suivantes :

- Pour la participation au Jeu :
- Le nom
- Le prénom
- L'e-mail

- Si vous êtes désigné gagnant :

- Le nom
- Le prénom
- L'e-mail
- Le numéro de téléphone mobile
- L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)

- En cas de réclamation :

- Le nom
- Le prénom
- L'e-mail
- Le numéro de téléphone mobile
- L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)
- La photocopie d'une pièce d'identité (en cas de contrôle par nos services de la conformité de participation)

Aucune donnée sensible sur les participants (à savoir aucune donnée ne nous permettant de déduire l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, les données d'affiliation à un syndicat, les données relatives à la santé ou à l'orientation sexuelle) n'est collectée.

Il est, dès lors, demandé aux participants de ne pas saisir de telles données lors de la participation au Jeu.

Enfin il est rappelé que les données dont la communication est obligatoire sont clairement identifiées. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation.

10.4 POURQUOI LES DONNEES PERSONNELLES SONT COLLECTEES LORS DE LA PARTICIPATION ?

Les données personnelles transmises par le Participant sont nécessaires pour permettre le bon déroulement responsable, légitime et efficace du Jeu. Les données personnelles sont traitées uniquement pour les besoins suivants :

- Gestion des inscriptions et détermination des gagnants
- Tirage au sort
- Confirmation de gain après vérification de vos preuves d'achat
- Gestion de l'attribution des lots et leur acheminement
- Prise de contact avec le Participant dans le cadre de l'Opération
- Gestion des réclamations et des contestations
- Détection et lutte contre la fraude
- Réalisation des statistiques à des fins marketing
- Si le Participant y a consenti spécifiquement :
 - L'envoi de la Newsletter et d'offres promotionnelles
 - L'information du Participant du lancement de jeux-concours ou autres opérations marketing par l'Organisateur.

10.5 QUELLES SONT LES CONDITIONS DE CONSENTEMENT ?

En participant au Jeu, les Participants acceptent d'adhérer en totalité et en pleine conscience au présent règlement de Jeu et autorisent ainsi explicitement l'Organisateur à traiter les données personnelles qu'ils ont fourni conformément aux conditions de ce règlement et aux règles en vigueur en France régies par le RGPD dans le but légitime du Jeu.

Par ailleurs, en cas de consentement expressément donné, les gagnants autorisent expressément l'Organisateur à utiliser pendant une durée qui n'excèdera pas douze mois, leurs noms et prénoms dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnelle, sur tout support et tout média, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux nés de l'attribution du lot gagné.

Le Participant exprime son consentement à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel en cochant la case correspondant lors de son inscription à l'Opération.

Si le Participant refuse la collecte et le traitement de ses données à caractère personnel, il est informé qu'il ne pourra pas valider sa participation à l'Opération, en particulier, en cas de gain d'un ou plusieurs lots, il ne pourra pas les recevoir.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 et par la loi du 20 juin 2018 et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, d'un droit à la portabilité et d'un droit au retrait du consentement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un courrier à l'adresse suivante : **Agence Les Aliens - 18, rue de Saisset 92120 Montrouge** ou par email à l'adresse suivante : **ducale@lesaliens.com**

A compter de votre demande, vos données personnelles seront supprimées et il ne vous sera plus possible de participer à l'Opération à compter de cette date.

En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles dans le cadre de l'Opération, le Participant peut adresser une réclamation auprès de la CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

10.6 COMMENT SERONT TRAITÉES LES DONNÉES PERSONNELLES COLLECTÉES DANS LE CADRE DU PRÉSENT JEU ?

Seul le responsable du traitement, les prestataires de service et les sous-traitants ont accès aux données à caractère personnel du participant pour les seuls besoins du Jeu. Le Participant est informé que le responsable du traitement, tel que décrit le RGPD, transmettra les données personnelles aux prestataires de service et aux sous-traitants désignés qui effectueront les traitements nécessaires dans le cadre du Jeu au nom et pour le compte de l'Organisateur.

Le participant est informé que l'Organisateur pourra être amené à confier le traitement des données aux partenaires suivants :

- **Agence Les Aliens - 18, rue de Saisset 92120 Montrouge.**

Les Participants acceptent en conséquence que les données à caractère personnel qu'ils ont fourni soient transmises aux prestataires et sous-traitants ci-dessus pour le traitement des données dans le cadre du Jeu. Les sociétés intervenantes tout ou partie dans l'organisation du Jeu adoptent des mesures de sécurité suffisantes lors du transfert et du traitement des données à

caractère personnel du participant afin d'éviter toute publication ou tout accès aux données transférées non autorisé.

10.7 QUELLE EST LA DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES ?

Les données personnelles du participant obtenues dans le cadre de ce Jeu seront stockées par les prestataires et sous-traitants pendant toute la durée du Jeu. A la fin du jeu l'ensemble des données seront détruites par les sous-traitants et prestataires, seule l'Organisateur se réserve le droit de conserver à compter de la fin du jeu et pour une durée mentionnée dans la politique de confidentialité de la marque, l'ensemble des données récoltées dans le cadre du jeu afin de conserver la preuve de votre participation, l'identification des gagnants et l'envoi des dotations pour la défense des droits de la société Organisatrice.

À l'échéance de la période mentionnée ci-dessus, les données du Participant sont entièrement supprimées du système de l'Organisateur sans qu'aucune copie ne soit gardée par le responsable du traitement, le ou les sous-traitants et ses partenaires.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITE

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du présent Jeu. L'Organisateur ne saurait notamment être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, pertes de toute donnée de ce fait.

L'Organisateur se dégage également de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillances externes.

L'Organisateur dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle ou logicielle de quelque nature (virus, bug...) occasionnée sur le système du Participant, sur son équipement informatique et sur les données qui y sont stockées. L'Organisateur n'est en aucun cas responsable des conséquences pouvant en découler sur l'activité personnelle, professionnelles, ou commerciales du Participant.

ARTICLE 12 – DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Les images utilisées sur le site du jeu, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site du jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments de jeux déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de la société organisatrice ou de ses prestataires.

ARTICLE 13 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément à l'entrée en vigueur du « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD) le 25 Mai 2018, ils disposent de plusieurs droits à l'égard de la société organisatrice :

- Les participants disposent d'un droit d'accès à leurs informations personnelles que la société organisatrice a à sa disposition. Pour exercer ce droit, il faut en informer ladite société et préciser les informations qu'ils souhaitent recevoir en particulier. La société organisatrice se réserve le droit de demander des preuves tangibles pour vérifier l'identité du participant avant de fournir des informations. Il est possible que la société organisatrice ne puisse pas fournir toutes les informations réclamées, par exemple, si les informations contiennent des informations personnelles d'une autre personne.
- Les participants disposent d'un droit de correction des informations personnelles. Si le participant se rend compte que ses informations sont incorrectes, il doit en informer la société organisatrice en la contactant à l'adresse suivante : Ducale@lesaliens.com.
- Les participants disposent d'un droit de suppression des données. Dans certaines circonstances, ils peuvent supprimer certaines informations personnelles à disposition de la société organisatrice en la contactant à l'adresse suivante : Ducale@lesaliens.com. Toutefois, il est possible que la société organisatrice retienne encore certaines informations à d'autres fins, notamment pour l'élaboration des rapports financiers, la protection ou l'application des droits légaux, la maintenance des listes de suppression du marketing ou pour des raisons techniques, notamment pour maintenir la sécurité technique ou l'intégrité de notre base de données.
- Les participants disposent d'un droit de portabilité des données. Dans certaines circonstances, ils peuvent avoir le droit de demander des données qu'ils ont mises à disposition de la société organisatrice afin qu'ils puissent les transférer à un autre administrateur de données.
- Les participants disposent d'un droit de restriction du traitement. Dans certains cas, les participants peuvent avoir le droit de solliciter une restriction dans le traitement de leurs informations personnelles, par exemple lorsqu'ils contestent l'exactitude des données à disposition de la société organisatrice.

- Les participants disposent d'un droit d'objection sur le traitement de leurs informations personnelles qui sont traitées en vertu de l'exécution d'une tâche d'intérêt public ou de certains intérêts légitimes tels que : la durée de conservation et le lieu de stockage des données ; la mise à jour de la politique de confidentialité de la société organisatrice ; le changement du cadre légal qui sous-tend la gestion du traitement de leurs données ; les mesures que la société organisatrice prend pour assurer la sécurité de leurs informations personnelles ainsi que les tierces parties auxquelles elle communique ces données.

ARTICLE 14 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE ET INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par la société organisatrice. La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve (i) du présent règlement en toutes ses stipulations, (ii) des règles déontologiques en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc...) ainsi que (iii) des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment des dispositions applicables aux jeux et loteries en vigueur. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de 30 jours maximum après la date de fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de la société organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatifs au jeu. Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participants s'engagent à former un recours amiable et gracieux auprès de la société organisatrice. Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social de la société organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.